

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 août 2016**CP2016_08_31
id. 2784

L'an deux mille seize le trente août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DES PONTS SUR LA
VOIRIE COMMUNALE
COMMUNES DE CAYRIECH ET SEPTFONDS****I - NATURE DES PROJETS ET FINANCEMENT DEPARTEMENTAL :**

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes, le Conseil Départemental participe au financement des travaux de grosses réparations ou de réfection (renforcement, élargissement) des ponts sur voirie communale, sur la base d'un taux de 30 % du montant HT des travaux (chaussée exclue).

II – DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES :

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, Monsieur le Président soumet les dossiers suivants :

COMMUNE - OPERATION -	COUT H.T.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX 30 %)
1) CAYRIECH Réfection du pont mitoyen Cayriech/Septfonds (VC n°6). VCEM/ACO03056	4 485 €	4 385 x 30 % = 1 315 €
2) SEPTFONDS Réfection du pont mitoyen Cayriech/Septfonds (VC n°6). VCEM/ACO03085	4 485 €	4 385 x 30 % = 1 315 €

TOTAL..... : 2 630 €

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 sous fonction 628.

Autorisation de programme 2016	40 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	3 939 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	2 630 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	6 569 €
Disponible	33 431 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, selon les modalités susvisées, les subventions suivantes pour un montant global de 2 630 € :
 - Commune de Cayriech : 1 315 €
 - Commune de Septfonds : 1 315 €

- Précise que les dépenses correspondantes seront imputés sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 628 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC